PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 JUILLET 2025

Session ordinaire

(soumis à l'approbation du prochain conseil communal)

Heure de début : 19H00 - Heure de fin : 20H30

Participants :

Titulaires présents : Mrs Mmes JURETTIGH Arnaud, LETELLIER Dominique, TRIQUENOT Caroline, GAVOILLE Olivier, FRANÇOIS Hélène, STAEHLI Freddy, ROCH Lucie, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.

Procurations : Mme DUDORET Annabel a donné procuration à Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Animateur : Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Secrétaire de séance : Mme TRIQUENOT Caroline

Retards : M. GAVOILLE Olivier est arrivé à 19h31

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer en exécution des articles L. 2121-7 et L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2025
2. Autorisation travaux pylône de téléphonie mobile
3. Vote des nouveaux tarifs de location salle des fêtes
4. Rectificatif prix d'achat parcelle B 710
5. Révision du budget subventions aux associations
6. Forêt communale : tarifs débardage coupes bois 2025

Relevé des avis ou des décisions :

1 -Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2025

Mme la Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante s'ils approuvent le procès-verbal du 26 mai 2025 ou si quelqu'un a des précisions à indiquer. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2 -Autorisation travaux pylône de téléphonie mobile

Madame la Maire explique qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité . Objet qui relève de l'article L332-8 du code de l'Urbanisme.

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

L'avant projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit :

- l'extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 70 mètres

- la fourniture, la pose et le raccordement d'un coffret électrique en limite de propriété.

Madame la Maire précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 40% du montant total de ces travaux.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1/ Demande au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté.

2/ Demande que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par la société CIRCET en application de l'article L332-8 du code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accède à la demande du SIED 70.

3 - Vote des nouveaux tarifs de location salle des fêtes

Madame la Maire précise qu'il convient de revoir les conditions de location du Foyer Rural à compter du 01/09/2025 (durée, tarifs et charges locatives). Elle donne la parole à Mme TRIQUENOT Caroline .

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil vote le tarif des locations ainsi défini :

Une caution d'un montant de 1000€ sera demandée.

1/ tarif journée en semaine, de 8h à 20h pour un montant de 100€, charges (chauffage, eau électricité) en sus

2/ tarif soirée en semaine, de 12h à 12h pour un montant de 150€ charges (chauffage, eau, électricité) en sus

3/ tarif weekend du vendredi midi au lundi midi exclusivement, pour un montant de 300€, charges (chauffage, eau, électricité) en sus

4/ en cas d'obsèques et réservé uniquement aux familles demeurant dans la commune, les charges locatives seront à régler (chauffage, eau, électricité), la location est gratuite,

5/ les associations suivantes (Fées clochettes, ACCA, Collectif Emulsion, Judo-club bénéficieront d'une location gratuite par an, seules les charges (chauffage, eau et électricité) seront à régler

6/ L'association FNACA bénéficiera de 2 locations gratuites (cérémonies patriotiques), seules les charges (chauffage, eau, électricité) seront à régler.

7/ Le calcul des charges locatives s'effectuera au vu de la dernière facture (fuel, eau et électricité) réglée par la commune.

Le contrat de location portera une clause supplémentaire : le preneur devra certifier par une attestation qu'il a bien assuré le foyer pendant toute la durée de la location.

4- Rectificatif prix d'achat parcelle B 710

Madame le Maire explique qu'il convient de faire un rectificatif sur la délibération N°2025-028 afin de préciser le prix d'achat de la parcelle B 710 qui se monte à 600 euros.

Le Conseil Municipal , à l'unanimité, donne son accord pour cette précision.

5- Forêt communale : tarifs débardage coupes bois 2025

Entendu le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- décide l'adjudication des coupes des parcelles 6-18-27-31 et parcelles diverses (100 ha) à sas Exploitation Forestière Crevoisier :

    * Débardage des grumes au prix de 9.50 € HT

    * Bûcheronnage au prix de 15.50€ HT

    * Câblage au prix de 100€ HT

- autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Sujets divers :

Révision du budget subventions aux associations

Afin de pourvoir aux versements des subventions aux associations, la commune effectuera un virement de crédit au compte 65748 pour combler l'ensemble des dépenses.

Point sur les travaux au foyer rural :

La prochaine réunion de chantier avec le cabinet ECA est fixée à mardi 8 juillet 8h, il va être demandé à M. GAULIN un meilleur suivi de chantier.

La société SONOBAT est en attente de pouvoir poursuivre ses travaux

Le Cabinet ECA a transmis un nouveau planning prévisionnel des travaux prenant en compte le retard accumulé par les différentes entreprises.

Subvention Aménité rurale :

Mme la Maire informe l'assemblée que la commune va se voir verser une subvention de 14 000€ d'aménité rurale.

Logement en réfection Moulins de l'Aulne :

Mme la Maire informe l'assemblée que les travaux de réfection du logement T3 aux Moulin de l'Aulne sont terminés. L'agence Idéha en sera informée afin de pouvoir mettre ce bien en location.

Le F5 sera loué à compter du 10 juillet 2025 par une personne avec 3 enfants.

Les caissons de protection des pompes à chaleur seront confectionnés en septembre 2025.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 1er septembre 2025.

Fin de la séance : 20h30

MAIRIE de ST-GERMAIN 70200

Le secrétaire de séance,

TRIQUENOT Caroline

La Maire,

CARAVATI-BRESSON Maryline